



FEDERATION FRANÇAISE DU MILIEU MONTAGNARD

Siège national : 18, rue Saint Polycarpe 69001 LYON Tél. 04 78 39 49 08
Fédération de protection de l'environnement fondée en 1978. Association sportive agréée (Code L. 121-4 du Code du sport).
www.ffmm.net Courriel : secretariat@ffmm.net

Demande d'adhésion d'une association

Saison 2020-2021 : période comprise entre le 1^{er} octobre 2020 et le 30 septembre 2021.

Merci de bien vouloir compléter ou modifier les informations de ce document

1 - Caractéristiques de l'association

N° association :

Sigle de l'association :

Nom de l'association

Adresse du siège social :

Code Postal : Localité :

E-mail : Tél. du siège :

Site internet (pas l'e-mail !) :

Préfecture ou TI : N° association : N° SIRET :

2 - Coordonnées du président ou de la présidente

M./Mme/Mlle Nom et prénom :

E-mail : Tél. fixe : Tél. mobile :

3 - Adresse de correspondance (si différente du siège social)

M/Mme/Mlle Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal Localité :

E-mail : Tél. fixe : Tél. mobile :

4 - Forme juridique de l'association

Votre association est constituée : D'une seule association déclarée. Indiquer le nombre de sections :

(Cocher la case correspondante) De plusieurs associations déclarées. Indiquer le nombre :

5 - Activités pratiquées dans l'association

Activités non sportives :

Sports de loisir :

Compétitions :

6 - Renseignements importants à fournir

6-1. Association employeur

L'association emploie-t-elle du personnel ?

Oui

Non

Si vous avez répondu OUI :

● Nombre de salariés, personnes physiques du dernier exercice clos :

● Nombre de salariés, équivalent temps plein du dernier exercice clos :

● Nombre d'heures rémunérées : Masse salariale brute : €

6-2. Budget de l'association

● Total des recettes du dernier exercice clos (hors subventions) €

● Montant de l'assurances "R.C." incluse dans les charges du bilan : €

6-3. Handicap

L'association a-t-elle des diplômés Sport-Santé ?

Non

Oui

Si OUI, combien ?

● L'association a-t-elle une section handisport ou sport adapté ?

Oui

Non

● A-t-elle obtenu une aide ANS pour actions omnisports ?

Oui

Non

Si oui, montant de la subvention : €

6-4. Politique de la ville

1) Votre association est-elle dans une commune avec quartiers QPV ?

Oui

Non

● Si oui, le siège est-il dans un territoire QPV ?

Oui

Non

● Si oui, est-elle financée dans le cadre d'actions "contrat de ville" ?

Oui

Non

2) Votre association est-elle implantée dans un territoire ZRR ?

Oui

Non

● Si oui, est-elle actrice au sein du contrat de ruralité de sa commune ?

Oui

Non

3) Votre association a-t-elle un agrément Service Civique ?

Oui

Non

● Si oui, combien de missions proposez-vous ?

Oui

Non

● Si non, accueillez-vous tout de même un jeune en mission ?

Oui

Non

● Si oui, par quel intermédiaire ?

7 - Composition de l'effectif adhérent

N° association :

Au 30 juin 2020 :

Au 31 décembre 2020 :

Adhérents (tous les membres de l'association)		
	Moins 18 ans	Plus de 18 ans
Hommes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Femmes	<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Dirigeants élus
(Comité/sections)
Déjà compris dans les adhérents
=

Nous vous prions de joindre la liste des membres du conseil d'administration pour l'année 2020

TOTAL GENERAL

Dont adhérents non licenciés

8 - Montant de la cotisation 2020-2021	Nombre	Montant	Total
--	--------	---------	-------

A - Cotisation statutaire (1)
A1 - Jusqu'à 100 membres
60.00 €
↓

A2 - Nombre de membres au-dessus de 100 membres
[] x 0.60 € =
[]
↓

Maximum 400.00 €
Total de la cotisation statutaire A1 + A2
=
[]
=
[]

B - Protection juridique (1)
B1 - Jusqu'à 100 membres
67.00 €
↓

B2 - Nombre de membres au-dessus de 100 membres
[] x 0.67 €
[]
↓

Protection juridique gratuite si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % des membres
Total de la protection juridique B1 + B2
=
[]
=
[]
↓

Merci de joindre un chèque, libellé au nom de FFMM.
Ne pas oublier de signer votre chèque.
Total à payer =
[]

(1) Cotisation valable pour la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

9 - Carte Montagne - assurance 2020-2021
--

Le club souhaite délivrer la Carte Montagne : Oui Non

Nombre de cartes souhaité : []

10 - Éligibilité à l'agrément sport

N° association :

Si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % au moins de ses membres elle bénéficie de l'affiliation à la Fédération Française des Clubs Omnisports (FFCO), sans verser une cotisation supplémentaire. Au titre de cette affiliation l'association bénéficiera de l'agrément d'association sportive au titre de l'article L. 121-4 du Code du sport, sous condition de compléter les informations des questions 6-1 à 6-4.

L'association est-elle éligible à l'agrément ? Oui Non

11 - Dossier pour une affiliation

N° association :

- Le présent formulaire de demande d'affiliation rempli.
- Statuts de l'association.
- Récépissé de la dernière déclaration à la Préfecture (ou du Tribunal si le siège est en Alsace-Moselle)
- Liste des administrateurs élus par l'assemblée générale.

L'association s'engage à respecter sans réserve les statuts de la fédération et les conditions de la Carte Montagne précisées au Titre IV du règlement intérieur dont l'association a pris connaissance, et de restituer en fin de saison les cartes invendues et/ou annulées. Pour acceptation cocher la case.

Cadre réservé à la F.F.M.M.
Suite donnée : <input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Ajournement
N° d'adhésion :
Date :
Observations :
.....

Date

Signature du Président ou de la Présidente et tampon de l'association

Joindre la liste des membres du Conseil d'administration et le récépissé de la Préfecture ou du tribunal d'instance

1 - Bureau

Président	Nom :
	Prénom :
	Téléphone fixe : Téléphone mobile :
	E-mail :

Secrétaire	Nom :
	Prénom :
	Téléphone fixe : Téléphone mobile :
	E-mail :

Trésorier	Nom :
	Prénom :
	Téléphone fixe : Téléphone mobile :
	E-mail :

2 - Autres membres du Conseil d'administration

Joindre la liste

Les informations demandées dans ce document sont indispensables pour l'adhésion ou son renouvellement. Elles resteront confidentielles. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces informations (RGPD du 23/05/2018). Ce droit s'exerce auprès du siège administratif de la Fédération Française du Milieu Montagnard.

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

Prix des cotisations 2020-2021

(Période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021)
Votés par l'assemblée générale du 14 mars 2020

Cotisation statutaire 2019-2020	60.00 € jusqu'à 100 membres. + 0.60 € par membre au dessus de 100 membres. Maximum 400 €.
Cotisations complémentaires	
Carte Montagne - assurance (1)	Individuelle : 28.00 € Familiale : 72.90 € (Père, mère et jusqu'à 3 enfants de moins 18 ans) Junior : 21.50 € (Moins de 18 ans)
Protection juridique	67.00 € jusqu'à 100 membres + 0.67 € par membre au-dessus de 100. Garantie gratuite si l'association délivre la Carte Montagne à 75 % de ses membres.

(1) Les associations doivent ajouter leurs frais de gestion au prix de la carte qu'elles délivrent à leurs membres.